

# EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet : [einville-au-jard.fr](http://einville-au-jard.fr)

Pour envoyer un mail : [mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr](mailto:mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr)

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et Apple Store  
Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

## INFORMATIONS MUNICIPALES N° 14

*Convoqué le 02 septembre 2021, le conseil municipal s'est réuni, sans public, le jeudi 09 septembre 2021 à 20h00, sous la présidence de M. VILLEMANT Marc, maire.*

Présents : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BRETAR Armelle, GENIN Isabelle, HANNEQUIN Jessica, KIEFFER Pascal, LAVOIL Jacques, LEONARD Philippe, MANSOURI Najat, MIENVILLE Vincent, VILLEMANT Marc, YONGBLOUTT Fabrice.

Absents excusés : DREISTADT Christian, pouvoir donné à VILLEMANT Marc  
GARNIER Chantal, HOUOT Gérard, pouvoirs donnés à LAVOIL Jacques  
NAVELOT Aline pouvoir donné à KIEFFER Pascal

Le conseil a choisi pour secrétaire Isabelle GENIN.

### ▪ **Compte-rendu de la réunion précédente de conseil municipal :**

Lecture a été faite : aucune observation.

### ▪ **Compte-rendu de la commission Jeunesse-Sport-Vie associative du 26 août 2021 :**

Les associations sportives et culturelles se sont réunies afin de finaliser « Rencontres et fête des associations » prévue le 11 septembre. Le déroulement de la manifestation a été présenté et validé par l'ensemble des participants.

### ▪ **Compte-rendu de commission Travaux-Urbanisme-accessibilité -Sécurité :**

Réunion du 1<sup>er</sup> août 2021 : Modifications de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du règlement de la zone des anciennes serres. Cette zone a été classée UXa. Au règlement de la zone UX de notre document d'urbanisme a été ajoutée la zone UXa afin d'apporter des restrictions ou des obligations spécifiques en vue de la future zone artisanale (Circulation dans la zone, hauteur des bâtiments, création de haies...).

Réunion du 06 août 2021 : 1<sup>ère</sup> réunion pour la réhabilitation du Familial. Visite des lieux avec l'architecte et les bureaux d'étude pour la réalisation du diagnostic.

▪ **Demande de subvention pour la création du city stade :**

Après la présentation des divers devis concernant les travaux à réaliser au « Petit terrain » réfections des enrobés 12 837 € HT, modification de l'entrée 2 468 € HT, création de trois terrains de boules 6 487,20 € HT, achat et pose du city stade 41 613,00 € HT soit un montant total de 63 405,20 € HT à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à demander une subvention à hauteur de 70 % au titre de FEADER RELANCE de la région Grand Est.

▪ **Modification de l'O.A.P. et du règlement de la zone UX du PLU :**

La procédure de modification simplifiée a été présentée.

- L'O.A.P. : Périmètre de la zone UXa, principe de desserte, qualité architecturale et sobriété volumétrique, ourlet végétal permettant une transition douce avec le coteau et le futur pôle scolaire, haie végétale le long de la RD2.

- Le Règlement : dans le secteur UXa, la hauteur absolue des constructions ne devra pas dépasser 10 mètres toutes superstructures comprises à l'exclusion des ouvrages indispensables de faible emprise (cheminée, locaux techniques). Les clôtures d'aires de stockage réalisées en maçonnerie devront être enduites. Les réseaux définitifs d'électricité, de téléphone et de télédistribution doivent être réalisés en souterrain. Un fourreau en attente devra être posé à l'occasion de la réalisation de toute nouvelle voie publique ou privée. Dans la zone UX, toute construction ou installation devra se conformer au zonage d'assainissement.

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications.

▪ **Groupement de commandes de travaux de voirie :**

Le MMD54, service d'ingénierie de Département, propose une adhésion au groupement de commandes de travaux de voirie afin de bénéficier de tarifs similaires aux marchés du Conseil Départemental.

A l'unanimité, le conseil adopte l'adhésion au groupement de commandes pour un montant de 132 € TTC annuel.

▪ **Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières :**

La FNCF considère les décisions du gouvernement inacceptables :

- d'augmenter la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts à hauteur de 7,5 M€ en 2023 et 10 M€ par an en 2024-2025 et de l'impact sur les budgets des collectivités ;
- le risque de dégradation du service public forestier en raison du projet de suppression de 500 postes prévu dans le futur contrat Etat-ONF.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la motion qui :

Exige : le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières ; la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande : une vraie ambition politique de l'état pour les forêts françaises ; un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

▪ **Recrutement Maitrise d'Œuvre :**

Le CAUE 54 nous a rédigé un règlement de consultation pour le recrutement d'un Maitre d'Œuvre pour la restructuration du 1 Grande Rue (anciennement le Relais Fleuri). A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à lancer la procédure de recrutement.

▪ **Aide à la Licence :**

L'ensemble du conseil décide de maintenir, pour la saison 2021/2022, le montant de l'aide à la licence à 10,00 €.

Cette aide à la licence est pour tous les jeunes Einvillois nés avant 2003 qui adhèrent à une association communale.

## ▪ Remboursement JTS :

La commission Jeunesse-Sport-Vie associative, en partenariat avec JTS, a proposé une sortie à Fraispertuis. La municipalité participant à hauteur de 10,00 € pour les 25 jeunes Einvillois et la moitié du transport à hauteur 250,00 € il convient de rembourser à JTS la somme de :  $25 \times 10,00 + 250,00 = 500,00$  €.

A l'unanimité le conseil autorise ce remboursement.

## ▪ Informations diverses

- Travaux Grande Rue : Les échanges entre les avocats vont bon train. Toutes les parties sont en attente d'un courrier du Conseil Départemental sur la réutilisation ou non des matériaux utilisés pour le remblaiement des fouilles et du bureau d'études EHV sur la méthodologie et le planning des travaux. A la réception de ces documents, la société Thiriet pourra élaborer un devis sur le coût des réparations.
- Arrêts définitifs des travaux miniers : Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable au dossier sur : « La déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées de la mine Saint Laurent Charmel ». Avant la réception de cet avis, un temps d'échange auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle a été demandé afin de présenter nos craintes et nos propositions sur ce dossier si délicat pour notre commune.
- Service National Universel : Nous venons d'apprendre qu'un jeune Einvillois participe au SNU. Ce service s'adresse aux jeunes nés entre le 02 juillet 2003 et 20 avril 2006. Pour plus d'information : [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr).
- Les affouagistes peuvent s'inscrire dès à présent au secrétariat de mairie, jusqu'au 15/11/2021.
- L'opération « Brioches de l'amitié » aura lieu, sur notre commune, le vendredi 15/10 à partir de 17h30.
- Lors du marché du 09 octobre, VEOLIA installera une animation intitulée « Scène de tri ».
- VEOLIA souhaite programmer une formation « Mon jardin sans déchet » le mercredi 13 octobre, de 14h00 à 16h00 (inscription obligatoire auprès de VEOLIA). Pour illustrer cette thématique, la société recherche un Einvillois possédant un composteur. Merci de vous signaler en mairie.



**ENEDIS**  
À MES CÔTÉS

Enedis propose l'application Enedis à mes côtés, téléchargeable sur votre smartphone. Cette application vous apporte l'état du réseau sur la commune et en cas de coupure, elle vous indique si les services Enedis sont déjà avertis et la durée approximative de la coupure. Des liens vous dirigent sur vos consommations, les pannes, les précautions de sécurité et des aides pour mieux consommer.

## Collecte des ordures ménagères

### Prochains passages :

Semaine	Containers	Sacs jaunes
38	Judi 23 septembre	Vendredi 24 septembre
40	Judi 07 octobre	Vendredi 08 octobre
42	Judi 21 octobre	Vendredi 22 octobre
44	Judi 04 novembre	Vendredi 05 novembre
46	Judi 18 novembre	Vendredi 19 novembre
48	Judi 02 décembre	Vendredi 03 décembre
50	Judi 16 décembre	Vendredi 17 décembre
52	Judi 30 décembre	Vendredi 31 décembre

*La municipalité souhaite une bonne rentrée à tous.*

**Prochain conseil municipal : Jeudi 14 octobre 2021 à 20h00 - Salle Butez  
(Nous vous informons du retour du public. Port du masque obligatoire)**

## EVOLUTION DE L'EHPAD « LA FONTAINE DE LINCOURT »

Cela fait 6 ans, à cheval sur deux mandats, que nous nous efforçons de pérenniser notre E.H.P.A.D. « La Fontaine de Lincourt ». Un projet d'agrandissement a été élaboré en partenariat avec le C.A.U.E. 54. Le projet s'intègre parfaitement dans la trame de la rue de la Halle. La télé-médecine faisait partie de ce projet. Dans l'attente du feu vert pour l'agrandissement, avec notre médecin coordinateur, nous avons décidé de mettre en place ce service. Les premières téléconsultations ont eu lieu dès le mois de juillet. Nous sommes des précurseurs dans le Lunévillois et avons fait des émules. Nous avons la reconnaissance de l'A.R.S. et du C.D.54. Merci aux médecins de notre commune, pour avoir accepté de nous accompagner dans ce projet.



Mais l'impact de la crise sanitaire dû à la covid 19 a mis en lumière les points faibles de l'E.H.P.A.D. : **Capacité et isolement.**

Du nombre de lits (31) est calculé le nombre de postes en Equivalent Temps Plein (E.T.P.) et du temps de travail pour le médecin coordinateur, le psychologue, l'infirmière coordinatrice. 0.2 E.T.P. soit une journée par semaine pour chaque spécialité. L'isolement de la structure sans appui extérieur et l'éloignement des bassins d'emplois apportent en cascade : **Manque d'attractivité et difficultés à recruter.**

Lors de l'annonce du premier confinement, médecin Co, psychologue et infirmière Co nous ont lâchés pour rester dans leurs établissements plus importants. C'est seuls que nous avons fait face aux difficultés (méconnaissance du virus, manque de protections...). Ce premier confinement s'est déroulé sans encombre. Par contre, le second a été très difficile. Des événements successifs, malheureux, dommageables, accablants, décourageants ont laissé des traces indélébiles. Ce qui nous a contraint de prendre contact avec un avocat. Nous nous sommes rapprochés de l'A.R.S. et du C.D.54.

### **Le temps est venu de réfléchir à l'évolution de la structure.**

Suite aux difficultés rencontrées pour recruter, nous nous sommes rapprochés du Centre Hospitalier de Lunéville (C.H.L.). Des conventions ont été signées pour la mise à disposition d'un médecin Co et d'une cadre de santé.

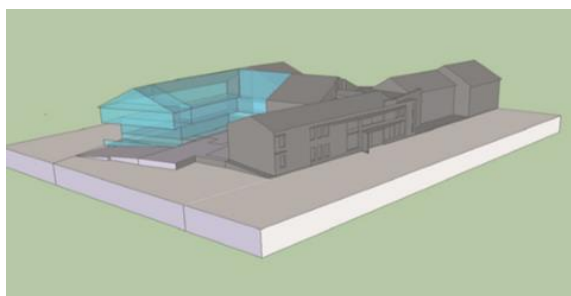
La démission de la directrice a précipité les choses. Mais aussi, la divulgation au syndicat de la structure, des données personnelles ou professionnelles de l'ensemble des conseillers municipaux. Une plainte a été déposée.

Le rapprochement avec le C.H.L. et le Groupement Hospitalier de l'Est Meurthe et Mosellan (G.H.E.M.M.) s'est fait tout naturellement. La création d'un Etablissement et Services Médico-Sociaux (E.S.M.S.) autonome, au sein du G.H.E.M.M., est proposée à l'A.R.S. et au C.D.54. Ils approuvent notre proposition. Nos financeurs encouragent le changement de gouvernance des E.H.P.A.D. gérés par des collectivités et leur C.C.A.S. Pour preuve, à Nancy et dans le Pays Haut, des démarches similaires sont en cours.

Le projet a été présenté au C.C.A.S. et au personnel qui ont adhéré à cette proposition. Prochainement, le conseil municipal devra délibérer pour cette proposition. Le changement de gouvernance pourrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le personnel conserve son emploi. Le choix de rester dans la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.) ou de migrer vers la Fonction Publique Hospitalière (F.P.H.) lui sera proposé, néanmoins les nouveaux contrats seront F.P.H. Le fait d'intégrer une structure de 750 lits et 1500 employés apporte des avantages (Possibilité d'augmenter le temps de travail pour les temps partiels, accès aux formations...).

La direction sera commune. Un Conseil d'administration (C.A.) sera mis en place et composé : d'élus de la commune (le Maire en est le Président), d'un représentant de la collectivité territoriale, du directeur, du cadre de santé, de représentants des usagers, de représentants du personnel, des personnalités qualifiées...



Le bâtiment reste propriété de la commune. Un loyer sera versé par la nouvelle structure. La manne servira à l'entretien et à la réhabilitation du bâtiment. Le projet d'agrandissement sera soutenu par la nouvelle structure. Le C.A. sera partie prenante pour tous les choix et toutes les décisions.

Ouverte en 1993, la M.A.P.A. est devenue E.H.P.A.D. en 2005. Ce projet vers un E.S.M.S. autonome communal au sein du G.H.E.M.M., est l'évolution normale et déterminante pour notre E.H.P.A.D., surtout avec l'arrivée de nouvelles réglementations.